

## EXPOSE

## REGLEMENT DE CO-PROPRIETE ET ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Suivant acte reçu par Maitre Pierre FAVRE, notaire à ANNEMASSE, le 10 février 1975, il a été établi le règlement de co-propriété et état descriptif de division, d'un ensemble immobilier en cours de construction à ANNEMASSE (Haute-Savoie) sur une parcelle dont la

au lieudit "Les Roussy" et figurant au cadastre de ladite commune, à la section B, sous les numéros :

- 436 pour vingt neuf ares soixante dix centiares,

- 2163 pour huit ares dix centiares,
soit une contenance cadastrale totale de : trente sept
ares quatre vingt centiares.

Une expédition dudit acte a été publiée à la conservation des hypothèques d'ANNECY, le 11 mars 1975, volume 5529, numéro 13.

### PREMIER ACTE MODIFICATIF

Suivant acte reçu par Maitre Jean-Luc FAVRE, suppléant notaire à ANNEMASSE, le 17 octobre 1977, il a été établi un premier acte modificatif de l'état descriptif de division, par suite de la suppression et de la modification de certains locaux dépendant du BATIMENT I - BLOC B.

Une expédition dudit acte a été publiée à la conservation des hypothèques d'ANNECY, le 4 novembre 1977, volume 6355, numéro 27.

#### CECI EXPOSE,

Par suite d'une nouvelle composition des appartements du sixième étage,

Il y a lieu d'établir un nouvel acte modificatif de l'état descriptif de division.

IL EST PROCEDE A CET ACTE, DE LA MANIERE SUIVANTE :

1°/ ANNULATION des lots formés par les appartements du sixième étage ;

2°/ FORMATION des nouveaux lots 3°/ ETABLISSEMENT d'un tableau récapitulatif avec table de concordance.

# 1° ANNULATION DES LOTS :

Sont purement et simplement annulés les lots suivants :

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales
/1937e /8071e

## SIXIEME ETAGE

## Lot no DEUX CENT CINQUANTE HUIT

Un appartement de trois pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 71,94 m2, dont la porte d'entrée se trouve à droite en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B16 au plan, comprenant : hall, dégagement, W.C., salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et deux chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : Lot nº DEUX CENT CINQUANTE NEUF 78

Un appartement de quatre pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 91,78 m2, dont la porte d'entrée se trouve à droite en sortant de l'ascenseur, portant la lettre B17 au plan, comprenant : hall, dégagement, rangement, W.C., salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et trois chambres, le tout avec balcon.

Auquel sont affectés : 104

104

## Lot no DEUX CENT SOIXANTE

60

Un appartement de deux pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 57,59 m2, dont la porte d'entrée se trouve à gauche en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B18 au plan, comprenant : hall, W.C. salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et une chambre, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés :

60

60

ENSEMBLE ...

242/1937e

242/8071e

# 2º A CREATION DES NOUVEAUX LOTS :

Sont formés les lots ci-après, remplaçant ceux annulés :

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales
/1937e - /80716

### SIXIEME ETAGE

## Lot nº DEUX CENT SOIXANTE TROIS

Un appartement de quatre pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 105 m2, dont la porte d'entrée se trouve au fond du couloir à droite en sortant de l'ascenseur, portant la lettre B21 au plan, comprenant : hall, dégagement, W.C., salle de bains, douche-lavabo, une cuisine, une salle de séjour et trois chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : Lot n° DEUX CENT SOIXANTE QUATRE 115

Un appartement de quatre pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 116 m2, dont la porte d'entrée se trouve en face en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B22 au plan, comprenant : hall, dégagement, W.C., salle de bains, rangement, douche-W.C.-lavabo, une cuisine, une salle de séjour et trois chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés :

127

127

ENSEMBLE

242/1937e

242/80716

13		\$-34 Minnistra and State and	the public will be about a second and a second distances				
	30/	TABLEAU	RECAPITULATIF	AVEC	TABLE	DE	CONCORDANCE
	-	A STATE OF THE REAL PROPERTY.	Miles and the second se	-	and the same of th		

NOS LOTS	ETAGE	DESIGNATION	PARTIES Spéc.	COMMUNES Géné.	LOTS
	BA	TIMENT I - BLOC B			
201	88.	Cave nº 6	5/1937	5/8071	
202		Cave nº 7		5 X-AVU	A ELA I
203	EN-L	Cave nº 8	- 5 VE	5	AVO
204		Cave nº 9	4	4	
205		Cave nº 10	V & TES	5 R-AVO	
206		Cave nº 11	6	6	Y.E.J.J.
207	EN4 E	Cave nº 12	-A3UVEN	3 - 3 - 15-	AVU
208	WOYE!	Cave nº 13	S.F4R-AVC	4	& FR-7
209	ED-AV	Cave nº 14	W4NTEC	4	SENT
210		Cave nº 15	4	4	
211	EN4E	Cave nº 16	4 AVU	4	
212	W04/E	Cave nº 17	45-AV	4	
213	FR-AV	Cave nº 18	4	4	
214	ZEKATÉ	Cave nº 19	6	6	
215	15.59.5	Cave nº 20	7	7	
216		Cave nº 21	5.5	5	

NOS LOTS	ETAGE	DESIGNATION	PARTIES Spéc.	COMMUNES Géné.	LOT
ES.	-R-Ale	Report	75	75	
217	s s .	Cave nº 22	AV7OVEN	7-9-	
218	-	Cave, nº 23	4	4	
219	보통되는	Cave nº 24	5 5 5 13	5 5 5 13	
220	IK-AY	Cave nº 25	5	35-AVU\	
221	EN4 E	Cave nº 26	A\50VEN	5-S-R-	
222	ss.	Box-garage nº 1	13	13	
223		Box-garage n° 2	13	13	
224		Box-garage nº 3	13	13	
225		Box-garage nº 4	13 AV	13	
226	VOVE	Box-garage nº 5	13 -AV	13	
227	PAM	Box-garage nº 15	12	12 - AVO	
228	4.000	Box-garage nº 16	12	12	
229		Box-garage nº 17	12	12	
	A WELL		12	12	
230	SFR-A		12	12 R-AV	
231	FRIT	Box-garage nº 19			
232	X-250	Box-garage nº 20	12	12	
233	Rez	Cave nº 1	73.58	7	
234		Cave nº 2	7	S7 R-AVI	
235		Cave nº 3	5	5	
236		Cave nº 4	5	5	
237		Cave nº 5	9	9	
238		Box-garage nº 6	14	14	
239		Box-garage nº 7	14	14	
240		Box-garage nº 8	14	14	
241		Box-garage nº 9	14	14	
242		Box-garage nº 10	14	14	
243	1er	Appartement B1	. I many V.		
E3.1	- HEAT	3 pièces+cuisine	70	70	
244		Appartement B2	AV/#W/EN	J PES-AVC	
win	/ENT	4 pièces+cuisine	86	86	
245	YEU).	Appartement B3			
24)	K-AY	2 pièces+cuisine	50	50	
246	2e	Appartement B4		P. R.	
240	26	3 pièces+cuisine	72	72	
21.7			12	To Allow	
247		Appartement B5	00	88	
01.0		4 pièces+cuisine	88	00	
248		Appartement B6	-1.	-1	
	PLAV	2 pièces+cuisine	54	54	
249	Зе	Appartement B7	AEZAVIEK	ELECTES!	
		3 pièces+cuisine	73	73	
250	ANAF	Appartement B8	LEK-AVU	N FINISES	
		3 pièces + cuisine	78	78	
251	ENTÉ	Appartement B9	FR. AVAN	/EKITES.	
	VAVE	3 pièces + cuisine	74	74	
252	4e	Appartement B10			
E[5.1		3 pièces + cuisine	74	74	EM
			A \ /200		

NOS LOT	ETAGE	DESIGNATION	PART] Spéc	ES COMMUN Géné.	ES ANC.
AVC	YEN	Report	1060	1060	
253	4e	Appartement B11	80	90	
254	ENIE	3 pièces + cuisine Appartement B12	80	80	
	FR-AV	3 pièces + cuisine Appartement B13	75	75	
255	5€	3 pièces + cuisine	_/76 V	76	
256	4VOVE	Appartement B14	S.FR-A	/OVENTI	
257	.FR-AV	4 pièces + cuisine Appartement B15	100	100	
~ ) (	ÆNTE	2 pièces + cuisine	58	58	
263	6e	Appartement B21	JTES-A	/OVENTI	0 258
264	FR-AM	4 pièces + cuisine Appartement B22	115	115 AV	259
~ .	/ E 54	4 pièces + cuisine	127	127	( 260
261	7e	Appartement B19			44 I ES
ITE		5 pièces + cuisine	124	124	
261	WENT	Appartement B20	122	122	
		4 pièces + cuisine	122	122	
Part	ies com	munes spéciales :	1937/19	37 S R-A	VOVEN
Part	ies cor	munes générales :		1937/8071	e R-A

### PLANS

Est demeuré ci-joint et annexé après mention, le plan du sixième étage.

## PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes æra publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, par les soils de Maitre Jean-Luc FAVRE, suppléant notaire à ANNEMASSE et aux frais de la

#### MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

## ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, s'il y avait lieu, le comparant fait élection de domicile à ANNEMASSE, en l'étude de Maitre FAVRE, ou de son successeur.

DONT ACTE, établi sur sept pages.

La lecture du présent acte a été donnée au comparant et la signature de celui-ci sur ledit acte, a été recueillie par :

demeurant à ANNEMASSE, Clerc de l'étude de Maitre Pierre FAVRE, habilité à cet effet et assermenté conformément à la loi, par acte déposé aux minutes dudit notaire, le 5 novembre 1976, lequel a également signé,

Les an, jour et mois susdits, En l'étude de Maitre Pierre FAVRE,

Et, Maitre Jean-Luc FAVRE, suppléant a signé le même jour.

Le présent acte sera porté au répertoire de l'étude de Maitre Pierre FAVRE et restera aux minutes de cette étude./.

Suivent les signatures.

Le soussigné Jean-Luc FAVRE, suppléant de Me Pierre FAVRE, notaire à ANNEMASSE (Hte-Savoie) certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité foncière.

Il certifie en outre que l'identité complète des parties nommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête, à la suite de leur nom, lui a été. régulièrement justifiée, un m de des Atatuts reçu and 2 Piene fAVRF, notain à funcionesse, sus nommes, le 7 mais 1493.

ANNEMASSE, 10 4 Décembe 1980.



2